

REGLEMENT INTERIEUR NEW DANCE GENERATION

Mise à Jour le 6 Septembre 2021

ARTICLE 1 – COURS, ABONNEMENTS, CARTES

* *Lieux et Horaires :*

Les Ulis (91) – 8 Avenue de Scandinavie les mardis et mercredis de 20h à 22h30

* *Calendrier des cours :*

La reprise des cours se fera dès le mardi 7 septembre 2021 et la fin des cours sera le 30 juin 2022.

Le calendrier des jours de fermeture est à votre disposition sur notre site internet à la page TARIFS-INSCRIPTIONS : www.newdancegeneration.com

* *Cours d'essai :* Les cours d'essai gratuits se dérouleront le mardi 7 et le mercredi 8 septembre uniquement.

Après ces dates, le tarif du cours sera le tarif du cours à l'unité et sera déduit du tarif si vous souhaitez prendre un abonnement annuel.

* *Les niveaux en WCS :* Plusieurs niveaux sont proposés.

Un niveau ne correspond pas forcément à une année, on ne passe pas obligatoirement au niveau supérieur en septembre. Les possibilités personnelles, la motivation, la régularité en cours et la pratique en soirée sont des critères qui modifient considérablement l'évolution de chacun.

Les professeurs vous aideront dans le choix de votre niveau si vous hésitez et ils se réservent le droit de vous réorienter même en cours d'année dans le niveau qui vous sera le plus approprié afin d'avoir un niveau le plus homogène possible.

* *Le Yoga :* Cours pour tous

Matériel nécessaire après les cours d'essais Tapis (anti dérapant), 2 blocs, 1 sangle et 1 couverture

Si vous avez des pathologies spécifiques merci de bien vouloir les signaler au professeur.

* *Maintien des cours, Annulation, Absence et Remboursement :*

Les cours seront maintenus à partir d'un minimum de participants. New Dance Generation se réserve le droit de supprimer tout cours à tout moment dans l'année qui ne recueillerait pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas et **dans ce cas uniquement**, il sera trouvé une solution financière pour compenser les inscriptions à l'année ou restant de cours sur une carte.

Les absences ponctuelles, les absences ou arrêt de l'activité liés à un déménagement, au travail ou à la santé (rhume, angine...) ne pourront faire en aucun cas l'objet d'un remboursement. Un remboursement sera possible, sur présentation d'un justificatif médical, dans le cas où la pratique de la danse ne soit plus possible ou dans le cas de maladies graves. Les demandes de remboursement devront se faire impérativement sur la saison concernée et non à posteriori, sinon, elles ne pourront être prises en compte.

Si un arrêt des cours lié à la crise sanitaire devait se produire :

- pour des questions règlementaires ou sur notre décision dues au COVID 19 et à la situation sanitaire,
- si nous ne trouvons pas de solutions pour rattraper ou déplacer les cours, un remboursement sera effectué au prorata et un montant de 15€ / personne sera retenu pour la gestion des remboursements et les frais d'inscription de 15€ ne sont pas remboursables.

*** Abonnements et Cartes :**

Les frais d'inscription de 15€ / personnes sont obligatoires pour toute personne souscrivant un abonnement annuel ou des cartes de cours.

Une carte de membre sera fournie à chaque élève ayant souscrit un abonnement annuel. Chaque élève devra fournir une photo d'identité qui sera utilisée pour sa carte. Cette carte permettra de justifier son adhésion à New Dance Generation.

Elle devra être présentée à chaque début de cours.

Les abonnements annuels :

Les tarifs ont été établis sur la base de 33 cours pour le Yoga et 35 cours pour le WCS

Seuls les couples choisissant le même abonnement et le même niveau peuvent bénéficier du tarif couple.

Les cartes de cours : 10 cours avec une validité de 5 mois.

La date de fin de validité sera mentionnée sur votre carte. Aucun dépassement de date ne sera possible.

La carte de cours devra être présentée à chaque début de cours.

ARTICLE 2 – REGLES SANITAIRES LIEES AU COVID 19

Nous vous donnerons toutes les consignes dès que nous aurons les dernières informations pour la rentrée.

Au 6 Septembre 2021 :

- * Présentation du Pass Sanitaire
- * Port du masque obligatoire pendant les déplacements dans la salle, pendant les cours de WCS.
- * Pour le Yoga, le masque pourra être retiré sur le tapis
- * Nettoyage des mains régulièrement, du gel hydroalcoolique sera à disposition

ARTICLE 3 – DROIT A L'IMAGE

New Dance Generation filme ou photographie ses adhérents ou tout participant lors des cours, soirées, stages, événements ... dans le cadre de sa communication visuelle et audiovisuelle ou de partager des souvenirs avec les participants.

IMPORTANT : Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou vidéos, merci de nous le signaler par écrit (mail, courrier) et surtout ne pas participer aux photos de groupe qui pourraient avoir lieu.

ARTICLE 3 – REGLES GENERALES

*** Assurance et Certificat Médical :** Chaque élève devra avoir une assurance personnelle de responsabilité civile qui prendra en charge les frais en cas d'accident ou d'incident. Chaque élève devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga (obligatoire) et de la danse. Si un élève ne possède pas d'assurance ou en cas de non-présentation d'un certificat médical, la responsabilité de New Dance Generation ne pourra être engagée.

*** Ponctualité et Assiduité :** Les cours réguliers ne peuvent être maintenus qu'avec un minimum de participants, il vous sera donc demandé de venir le plus régulièrement possible et à l'heure afin d'assurer à la fois le maintien et la bonne évolution des cours.

*** Tenue adaptée et Hygiène :** Il est obligatoire de porter des chaussures propres pour le WCS, afin de ne pas dégrader le sol de la salle de cours. Des chaussures de danse appropriées sont recommandées. Il est demandé aux élèves de respecter les autres en gardant une hygiène corporelle soignée (bien se laver les mains avant l'accès au cours, prévoir des vêtements de rechange, du déodorant, des chewing-gums ou bonbons ...).

*** Perte ou vol :** New Dance Generation décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de vos effets personnels.

*** Dégradation de matériel ou local :** Les élèves sont responsables des locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

*** Non-respect du règlement intérieur :** Toute personne ne respectant pas ce règlement intérieur pourra être exclus définitivement des cours sans aucune contrepartie financière.